



DECISION D-2025-36
Acquisition d'un véhicule d'occasion
auprès de la société Stellantis

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant l'acquisition de biens mobiliers dont le montant n'excède 8 000 € ;
- Vu le contrat de location avec option d'achat d'un véhicule pour le portage de repas conclu avec la société Stellantis
- Considérant que la société Stellantis a fait une proposition de cession de ce véhicule à la Communauté de communes pour un montant de-ci à 341 € HT ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'acquérir le véhicule de marque PEUGEOT Expert auprès de la société Stellantis pour un montant de 341 € HT (409,2 € TTC) ;

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 27 août 2025

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
3 septembre 2025

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Et de sa transmission en Préfecture le
3 septembre 2025